

**Présents:** Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, M Philippe ROCCHIETTI.

**Absents excusés :** Mme Nathalie ROSSI qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROBERT  
M Jeremy DACOSTA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROBERT  
M. Patrick CREMA qui a donné pouvoir à Ghislaine LARTIGUE

**1- Présentation de l'office de tourisme**

L'organisation et les activités de l'office de tourisme ont été présentées par sa présidente, Nadine Labournerie, Maire de Sauvagnas, et par sa directrice, Aïno Repaci.

**2- Choix des investissements à programmer pour 2021**

Le budget prévisionnel à 10 ans est présenté aux membres du conseil municipal pour déterminer les investissements prioritaires à réaliser à court terme compte-tenu des moyens financiers de la commune.

Les investissements suivants ont servis de base à la discussion:

1. Pose de 5 bâches incendie pour une somme de 35 732 € HT subventionnée à 70%
2. Montage d'une cloison séparative au niveau du palier du 1<sup>er</sup> étage de la salle de classe et de la salle de centre de loisirs pour une somme de 9 841 € subventionnée à 75 %
3. Remplacement du piano, du frigo et de la hotte de la cuisine de la salle des fêtes pour une somme de 8 531 € subventionnée à 65 %
4. Achat et pose d'un columbarium supplémentaire pour une somme de 10 428 € subventionné à 65%
5. Climatisation de l'école maternelle pour une somme de 15 000 € subventionnée à 65 %
6. Réfection du chemin de Testes pour une somme de 15 000 € subventionnée à 40 %
7. Réfection de la cour de l'école pour une somme de 6 000 € subventionnée à 65 %

Compte-tenu des possibilités d'investissement communales, le choix s'est porté à l'unanimité sur les 4 premiers thèmes.

Les autres seront réexaminés lors de la construction du budget 2022.

**3- Demande d'attribution de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la pose de 5 bâches incendie**

Dans le cadre de la DECI, la commune de Saint Nicolas de la Balermie doit se doter de bâches incendie de 30 ou 60 m3 en fonction des installations à protéger.

Compte-tenu des futures demandes de permis de construire dans les 3 ou 4 ans à venir, il nous faudrait 2 bâches de 60 m3 et 3 bâches de 30 m3.

Le prix total pour les 5 bâches est de 26 776,5 € HT.

La DETR demandé représente 40 % du montant soit 10 711 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR auprès de la préfecture et à signer tous les documents liés à cette opération.

**4- Demande d'attribution de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour Le montage d'une cloison séparative au niveau du palier du 1er étage de la salle de classe et de la salle de centre de loisirs**

L'opération consiste en des travaux de fermeture du palier, des lavabos et des toilettes de l'école et de la salle du centre de loisirs qui donnent à ce jour directement dans le gymnase.

Le gymnase n'étant ni chauffé, ni climatisé, l'été il y fait trop chaud et l'hiver il y fait trop froid.

Il est donc prévu de monter une cloison vitrée en menuiserie aluminium avec faux plafond de façon à isoler le local et améliorer ainsi les conditions d'accueil des enfants.

Le coût total est de 8201 €.

La DETR demandé représente 30 % du montant soit 2 460,30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR auprès de la préfecture et à signer tous les documents liés à cette opération.

**5- Demande d'attribution de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour le remplacement du piano, du frigo et de la hotte de la cuisine de la salle des fêtes**

Les équipements de la cuisine de la salle des fêtes sont vétustes. Le piano chauffe mal, il y a une forte déperdition de chaleur au niveau du four. Les frigos sont de vieux modèles de récupération. La hotte ne fonctionne plus correctement.

Le coût total est de 7 108,96 €.

La DETR demandé représente 30 % du montant soit 2 132,69 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR auprès de la préfecture et à signer tous les documents liés à cette opération.

**6- Demande d'attribution de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'achat et la pose d'un columbarium supplémentaire**

Le cimetière de la commune de Saint Nicolas est équipé d'un jardin du souvenir et d'un columbarium de 8 cases.

Le jardin du souvenir n'est qu'une pelouse où sont répandues les cendres des défunts. Nous souhaitons l'équiper d'un réceptacle en polymère recouvert de galets.

Le columbarium est quasiment complet : il ne reste plus qu'une case disponible. Il est donc nécessaire d'acquérir un second columbarium.

L'agencement général sera revu : il faudra déplacer le columbarium existant et retravailler l'esthétique de l'ensemble pour lui donner un meilleur aspect propice au recueillement.

Le coût total est de 8 690 €.

La DETR demandé représente 30 % du montant soit 2 607 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR auprès de la préfecture et à signer tous les documents liés à cette opération.

## **7- Révision des prix de concessions du cimetière**

Il est proposé d'actualiser les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium.

### Cimetière :

- Concession de 1,5m / 3 m (4,5 m<sup>2</sup>) : 70 € / m<sup>2</sup> soit 315 € pour une concession de 30 ans renouvelables
- Concession de 2,5m / 3 m (7,5 m<sup>2</sup>) : 70 € / m<sup>2</sup> soit 525 € pour une concession de 30 ans renouvelables

### Columbarium :

- Case de 2 places : 650 € la case pour une concession de 30 ans renouvelables
- Plaque nominative : 80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## **8- Révision des prix de location de la salle des fêtes**

Il est proposé de faire évoluer les prix de la location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- 150 € pour les habitants de la commune,
- 400 € pour les personnes hors commune.

Un chèque de caution de 400 € sera demandé pour toute location.

Il est à noter que le prix pour les habitants de la commune baisse, par contre il augmente pour les personnes hors commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **9- Recrutement d'agents recenseurs**

Le recensement de la population sera réalisé du 20 janvier au 21 février 2021.

La coordinatrice sera Françoise VIGNAUX, notre secrétaire de mairie.

Il faut ouvrir 2 emplois de vacataires pour assurer les opérations de recensement auprès de la population. Ces agents seront rémunérés chacun sur la base d'une indemnité forfaitaire correspondant à la valeur d'un demi SMIC déterminée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ces 2 emplois seront occupés par Mme Bernadette NICOLOTTO et M Serge NICOLOTTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ouvrir ces 2 emplois avec la rémunération associée.

**10- Délibération « école et cinéma »**

Il est présenté aux membres du conseil municipal la demande formulée par l'enseignante de CP concernant le projet « école et cinéma ».

Il s'agit de prendre en compte le coût de 7,50 € ou 9,00 € par enfant pour la présentation de films à thèmes différents par les montreurs d'images à Agen.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent de prendre en charge la participation à ce projet.

**11- Délibération pour admission en non valeur de créances irrécouvrables**

La trésorerie d'Agen a transmis à la mairie un état de titres irrécouvrables.

Le comptable demande en conséquence l'admission en non valeur de ces titres dont le montant s'élève à 1 039,32 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la demande du comptable.

**12- Réflexion sur le type d'informations souhaité par les membres du conseil municipal sur l'actualité de l'agglomération d'Agen**

Lors des conseils municipaux, les informations provenant des commissions ou du bureau de l'agglomération d'Agen ne sont pas présentées aux membres présents.

Après en avoir débattu, il a été décidé que chaque membre du conseil ayant participé à une de ces réunions, retranscrive les informations importantes en conseil municipal.

Ce moment de restitution sera systématiquement mis à l'ordre du jour.

**13- Délibération pour avis sur le barreau de Camélat**

Une concertation publique concernant le projet routier « pont et barreau de Camélat » a été ouverte.

Le barreau de Camélat vise 4 grands objectifs :

- Réaliser le dernier élément qui bouclera le contournement Ouest d'Agen,
- Desservir de manière optimale le second échangeur routier de l'A62 Agen Ouest, la TAG, la zone Sun Valley, Walibi Aqualand et la future gare LGV à venir,
- Contribuer, grâce à la réalisation d'un 3<sup>ème</sup> pont sur la Garonne, à rééquilibrer le flux et les trafics entre la rive gauche et la rive droite et désengorger le cœur d'Agglomération, en particulier les 2 ponts urbains actuels,
- Désenclaver le Nord Est et le Sud Est du département et permettre un accès plus rapide de ces territoires à l'A62 et à la RN21.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet « pont et barreau de Camélat ».

**14- Nomination des membres des commissions permanentes de l'agglomération d'Agen**

Chaque compétence transférée à l'agglomération d'Agen fait l'objet d'une commission de travail composée d'un membre de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de désigner les titulaires et suppléants suivants :

| <b>COMMISSIONS</b>  | <b>TITULAIRES</b>          | <b>SUPPLEANTS</b>          |
|---|----------------------------|----------------------------|
| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SCOT GRANDE INFRASTRUCTURES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR<br/>PRESIDENT: H TANDONNET</b> | <b>LARTIGUE Ghislaine</b>  | <b>CREMA Patrick</b>       |
| <b>COHESION SOCIALE, POLIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE<br/>PRESIDENT: F GARCIA</b>                            | <b>ROCCHIETTI Sandrine</b> | <b>NOGUES Damien</b>       |
| <b>ECONOMIE, EMPLOI ET TRANSITION NUMERIQUE<br/>PRESIDENT: O GRIMA</b>  | <b>LARTIGUE Ghislaine</b>  | <b>LEJEUNE Guillaume</b>   |
| <b>TRANSITION ECOLOGIQUE, COLLECTE, VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE<br/>PRESIDENT: P BUISSON</b>  | <b>DASNOY Michèle</b>      | <b>ROSSI Nathalie</b>      |
| <b>LOGEMENT, HABITAT, RURALITE ET CENTRES BOURGS<br/>PRESIDENT: B DUBOS</b>                                       | <b>ROSSI Nathalie</b>      | <b>LARTIGUE Ghislaine</b>  |
| <b>TRANSPORT ET MOBILITE<br/>PRESIDENT: P DE SERMET</b>   | <b>PERRY Alain</b>         | <b>ROBERT Jean-Marie</b>   |
| <b>VOIRIE, PISTES CYCLABLES ET ECLAIRAGE PUBLIC<br/>PRESIDENT: JM GILLY</b>                                       | <b>ROBERT Jean-Marie</b>   | <b>NOGUES Damien</b>       |
| <b>EAU ASSAINISSEMENT ET GEMAPI<br/>PRESIDENT: P DELOUVRIE</b>  | <b>DASNOY Michèle</b>      | <b>ROSSI Nathalie</b>      |
| <b>FINANCES ET CAO<br/>PRESIDENTE: C BRANDOLIN ROBERT</b>   | <b>LARTIGUE Ghislaine</b>  | <b>ROCCHIETTI Sandrine</b> |
| <b>URBANISME, PLUI ET ADS<br/>PRESIDENT: J PONSOLLE</b>   | <b>ROCCHIETTI Philippe</b> | <b>ROBERT Jean-Marie</b>   |
| <b>POLITIQUE DE SANTE ET ACCESSIBILITE<br/>PRESIDENTE: N LAUZZANA</b>   | <b>ROCCHIETTI Sandrine</b> | <b>LEJEUNE Guillaume</b>   |
| <b>TOURISME<br/>PRESIDENT: R CONSTANT</b>   | <b>NOGUES Damien</b>       | <b>LEJEUNE Guillaume</b>   |

## **15- Délibération pour avis sur l'extension de la gravière de Layrac**

Une enquête publique a été ouverte concernant la demande d'autorisation d'extension d'une carrière de la SARL GAÏA à Layrac.

La société a sollicité l'autorisation au titre des ICPE pour :

- L'extension de la carrière de sable et de graviers sur une surface de 27 ha 97 a 13 ca située sur la commune de Layrac,
- L'augmentation du rythme du seuil de production autorisé qui passera de 300 000 à 480 000 tonnes au maximum par an pour une production moyenne de 350 000 tonnes par an,
- L'accueil de matériaux inertes destinés à la remise en état du site,
- L'augmentation de la surface de stockage de matériaux minéraux autorisée qui passera ainsi de 4 ha 90 a à 7 ha 90 a pour le stockage de découverte en vue de la remise en état du site.

Elle a également sollicité l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour :

- La création de plans d'eau sur une surface de 10,7 ha dans le cadre de l'extension (54 ha au total),
- Le remblayage temporaire dans le lit majeur d'un cours d'eau sur une superficie de 3,10 ha environ,
- Le pompage dans le plan d'eau en cours d'exploitation pour un débit supérieur à 8 m<sup>3</sup>/h.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la demande de la SARL GAÏA.

## **16- Divers**

### Vœux 2021 :

La cérémonie des vœux ne pourra pas se tenir dans la salle des fêtes cette année compte-tenu des conditions sanitaires.

Il est proposé de faire réaliser un film qui sera mis à disposition sur le site internet de la commune pour présenter les vœux de la municipalité à la population.

La société Périvision a été contactée. Elle propose un devis à 550 € HT.

### Les échos :

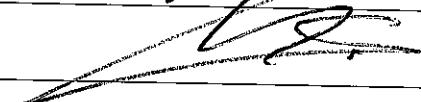
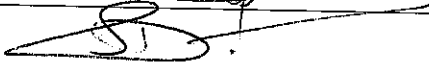
Une nouvelle mise en forme des « échos », plus moderne, a été présentée par Damien NOGUES. Le conseil municipal a validé cette présentation. Damien sera chargé de mettre en forme le journal avec les articles qui lui seront fournis par la municipalité et les associations.

### Adressage :

L'ensemble des adresses a été validé. Les plaques de rue et de maison vont être commandées. La livraison est attendue probablement en janvier.

Les plaques de maison seront distribuées aux habitants avec un mot d'accompagnement.

Signatures

|                     |   |
|---------------------|---|
| Michèle DASNOY      |   |
| Ghislaine LARTIGUE  |   |
| Sandrine ROCCHIETTI |   |
| Nathalie ROSSI      | Absente : procuration à M ROBERT  |
| Jeremy DACOSTA      | Absent : procuration à M ROBERT   |
| Patrick CREMA       | Absent : procuration à Mme LARTIGUE   |
| Guillaume LEJEUNE   |  |
| Damien NOGUES       |   |
| Alain PERRY         |   |
| Jean-Marie ROBERT   |   |
| Philippe ROCCHIETTI |  |